

[Text]

potatoes, now they are exporters. Our production changes, needs, wishes and wants change; so there have been some inquiries made by them also. How far they are going to go, I am not prepared to say, because I do not know.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): A last question—the Chairman is giving me the high sign.

There was a judgment, I believe in Manitoba—I meant to read up on it again—regarding the interprovincial movement of grains. Could you outline the effect that has had on interprovincial movement? Or was it very limited? I am very much interested in the movement of feed grains, and the provision of cheaper feed grains, particularly to the beef cattle industry and to all of the other users of feed grain in British Columbia, for poultry and so on.

In British Columbia we are very much looking forward to the time that you bring down this policy—like our colleagues from Quebec and other parts of Eastern Canada.

Mr. Whelan: I ask Mr. Williams to comment on this judgment. I am aware of it, and I think a lot of people in the West are aware of it. Briefs have been presented about a feed-grains policy by different groups out there and also by the Minister of Agriculture from Saskatchewan.

Mr. Williams: The judgment, to which reference is being made, concerned the case of a farmer who was transporting, across a provincial boundary, grain from one part of his farm to another part of his farm, or from a farm that he owned to another farm that he owned.

At the primary court level he was upheld; this was not illegal. Frankly I am in the same position as you are—I am not as up to date on it as I might be—but I think that it is under appeal. As far as its effect is concerned, I do not believe that it has had any.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): The judgment was limited strictly around the fact that if a farmer owned property in one province or in two provinces...

Mr. Williams: My understanding of the basis of the judgment that was rendered was that he was only moving it between his own properties.

Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo): Our big problem is that we should like to see ranchers or farmers from British Columbia be able to come into Alberta, buy grain and take it back to their own farms—farm to farm.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Marchand. Mr. McKinley.

Mr. McKinley: Thank you, Mr. Chairman. I should like a few answers on the hog subsidy program that was announced last year. I know of 25 producers who did not get paid this \$5 subsidy. The Minister and the Deputy Minister, I think, know about them too. They did not get paid because they were on a sort of contract which gave them a small guarantee. I have reason to believe that some

[Interpretation]

région du Canada ils avaient l'habitude d'importer leurs pommes de terre; maintenant ils en exportent. Il y a du changement partout dans la production, dans nos besoins, dans ce que nous désirons, etc.; on a donc fait certaines enquêtes dans ce coin du pays. Je ne puis vous dire jusqu'à quel point ils iront parce que je ne le sais pas.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Une dernière question, car le président va bientôt me signaler de me taire.

On a rendu un jugement, je crois, au Manitoba—j'avais l'intention de bien étudier cette question une fois de plus—se rapportant au transport des grains d'une province à l'autre. Pourriez-vous nous dire quelles ont été les répercussions sur le mouvement interprovincial des céréales? Était-il de peu d'importance? Je m'intéresse beaucoup au déplacement des provendes et à la possibilité de produire ces céréales à un prix élevé puisqu'elles sont si nécessaires à l'industrie de l'élevage du bétail et à tous les autres usagers de céréales en Colombie-Britannique, pour la volaille et le reste.

En Colombie-Britannique, nous envisageons avec espoir le moment où une politique à cet égard sera bien établie—tout comme nos collègues du Québec et d'autres régions de l'Est canadien.

M. Whelan: J'aimerais que M. Williams fasse un commentaire à ce sujet. Divers groupes de pression dans cette région ont présenté des mémoires au sujet d'une politique céréalière et le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan l'a fait également.

M. Williams: Le jugement qui a été rendu et dont vous avez parlé se rapportait à une cause où un cultivateur transportant des céréales d'une partie de son exploitation agricole à une autre partie et se trouvant par la même occasion à franchir une frontière provinciale ou alors plutôt d'une ferme qu'il possédait à une ferme qu'il possédait aussi.

Lorsque sa cause a été entendue tout d'abord devant les tribunaux locaux le juge a maintenu sa décision et a déclaré que ce n'était pas illégal. A vrai dire, tout comme vous, je ne suis pas tellement au courant de ce qui est arrivé, mais je crois qu'il a interjeté appel. Pour ce qui est des répercussions, je ne crois pas qu'il y en ait eu beaucoup.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Le jugement s'en est tenu strictement au fait qui est le suivant: Si un cultivateur possède des biens dans une province ou dans deux provinces...

M. Williams: Si j'ai bien compris le jugement rendu c'est qu'on a décidé qu'il ne faisait que déplacer ses céréales à partir de l'une de ses exploitations à l'autre.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Ce qui nous préoccupe réellement c'est que nous désirons que les propriétaires de ranchs ou les cultivateurs de la Colombie-Britannique soient en mesure de venir en Alberta acheter des céréales et les rapporter dans leur propre exploitation—pour ainsi dire d'une ferme à l'autre.

Le vice-président: Merci, monsieur Marchand. Monsieur McKinley.

M. McKinley: Merci, monsieur le président. J'aimerais obtenir quelques réponses au sujet du programme de subventions à l'élevage porcin qui a été annoncé l'année dernière. Je connais 25 producteurs de porc qui n'ont pas reçu la subvention de \$5 par tête. Le ministre et le sous-ministre les connaissent aussi. Ils n'ont pas reçu cette subvention parce qu'ils étaient liés par un contrat qui ne